

Bordeaux Métropole - Appel à projets pour l'accueil de dispositifs de résidences pour le cinéma et l'audiovisuel

Contexte :

Bordeaux Métropole est un territoire en constante évolution économique, sociale et culturelle. Dans le cadre de son schéma de développement économique, la Métropole s'efforce de soutenir les initiatives en faveur de la création, de l'innovation et de l'attractivité du territoire. L'industrie du cinéma et de l'audiovisuel est identifiée à ce titre comme un secteur stratégique. Dans cette optique, elle souhaite favoriser les dispositifs de type résidences (résidences d'écriture, techniques, ...) pour renforcer la chaîne de valeur locale des industries culturelles et créatives, valoriser l'image du territoire et stimuler l'activité économique du secteur et la création d'emplois.

Objectifs :

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les projets de résidences qui permettront à des créateurs de développer leur projet dans des conditions favorables. Les résidences permettront ainsi d'encourager la créativité et l'innovation, de promouvoir la diversité culturelle et de renforcer l'image de la Métropole en tant que territoire d'accueil pour les industries créatives.

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires de cet appel à projets sont les structures organisatrices et animatrices de résidences dans le domaine de la création cinématographique et audiovisuelle. Ces structures doivent être des structures associatives et porter un projet structuré en cohérence avec les objectifs mentionnés ci-dessus et disposant des ressources et des compétences nécessaires pour apporter un soutien de qualité aux porteurs de projets.

Modalités :

Les résidences pourront accueillir des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Les résidences pourront être individuelles ou collectives. Les résidents bénéficieront d'un hébergement, d'un soutien logistique et technique, et d'un environnement de travail favorisant les interactions avec les autres porteurs de projet en résidences ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème local et régional.

Critères de sélection :

Les projets seront sélectionnés en fonction de la qualité du dispositif d'accompagnement des créateurs proposé par la structure candidate, ainsi que sa capacité à générer des interactions avec l'écosystème local et régional. La prise en compte par la structure des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance sera également intégré dans les critères, ainsi que la valorisation de l'image territoriale de la Métropole.

Contribution financière de Bordeaux Métropole :

Les lauréats de cet appel à projet bénéficieront d'un financement par Bordeaux Métropole sous forme d'une subvention d'un montant qui ne pourra pas excéder 50 000 euros, dans la limite de 50% du budget prévisionnel du projet (hors éventuelles aides versées par la structure organisatrice aux bénéficiaires des résidences). Les modalités de versement de cette subvention feront l'objet d'une convention conclue entre Bordeaux Métropole et la structure bénéficiaire, après validation de la subvention par le Conseil Métropolitain ou par arrêté du Président de Bordeaux Métropole, selon le montant attribué.

Dossier et pièces à fournir :

- Présentation du projet, détaillant ses objectifs, la typologie et le nombre de projets accompagnés, et l'ensemble du dispositif d'accompagnement et des modalités de mise en œuvre.
- Dossier de demande de subvention de fonctionnement à demander par courrier électronique aux adresses suivantes : a.binet@bordeaux-metropole.fr ou b.barthe@bordeaux-metropole.fr

Dépôt des dossiers : les dossiers complets devront être transmis par courrier électronique exclusivement à l'adresse suivante : a.binet@bordeaux-metropole.fr

Date limite de dépôt des dossiers : le jeudi 31 août 2023 à 18 heures